



**Groupe des élus de gauche
et républicains**

5^{ème} ASSISES DEPARTEMENTALES POUR L'ALTERNANCE : LES COLLEGES

- vendredi 19 octobre 2007 -

Christophe COUNIL, Président du Groupe des Conseillers généraux de Gauche et Républicains : Tout d'abord, j'aimerais, au nom des élus de Gauche du Conseil général de la Sarthe, vous remercier pour votre présence à cette cinquième réunion des Assises Départementales pour l'Alternance.

Le groupe des élus de Gauche au Conseil général a souhaité, depuis quelques années, organiser régulièrement des réunions visant à pouvoir discuter des politiques du Conseil général. Nous avons eu déjà un certain nombre de réunions thématiques qui portaient sur la décentralisation, l'insertion, la politique de l'enfance, les déchets...Les prochaines seront consacrées à la lutte contre l'exclusion le 16 novembre à la mairie d'Arnage, à l'environnement le 11 décembre à la Suze, aux personnes âgées le 15 janvier au centre social de Sainte Jamme, au développement économique et aménagement du territoire le 22 janvier à la Flèche et enfin au handicap le 12 février à la maison de quartier Barbara au Mans.

Quel est l'objectif de ces réunions ? Tout d'abord, notre objectif pour nous élus de gauche est de devenir majoritaires au Conseil général. Mais se retrouver majoritaire au sein d'une collectivité telle que le Conseil général cela se prépare. Pour cela, nous avons choisi de bâtir un projet alternatif en faisant appel aux personnes qui sont confrontées aux difficultés sur le terrain. Nous avons invité ce soir des personnes oeuvrant dans le domaine de l'éducation, dans le monde des collèges (compétence du Conseil général), afin que vous puissiez nous faire remonter vos doléances, vos souhaits, vos demandes, vos critiques, nous dire ce qui fonctionne bien, les choses sur lesquelles il faut mettre d'avantage l'accent et des choses pour lesquelles le Conseil général pourrait être le moteur.

Nous sommes dans un temps d'écoute afin de bâtir des propositions qui répondront aux attentes des sarthois.

Le Conseil général a plusieurs types de compétences en matière d'éducation. Il y a d'abord des compétences anciennes qui datent de la décentralisation de 1982, la gestion des collèges (en investissement pour ce qui est des travaux, fournitures de matériel et en fonctionnement avec les crédits qui permettent aux établissements de vivre). Au-delà, il y a aussi la restauration scolaire sur laquelle le Conseil général intervient. Mais aussi pour les transports

scolaires en dehors de l'agglomération mancelle, les élèves bénéficient des transports TIS. C'est aussi l'ensemble des actions pédagogiques qui peuvent être soutenues par le Conseil général que ce soit au titre de l'environnement, des sorties pédagogiques, des séjours à l'étranger, des classes de mer...

Voilà pour les missions traditionnelles du Conseil général. Mais viennent se greffer avec l'acte II de la décentralisation, de nouvelles compétences. Désormais, les personnels TOS ont intégré en très grande majorité les effectifs du Conseil général. Autre transfert, la gestion de la carte scolaire, maintenant pour les collèges, le Conseil général est responsable de la gestion de la carte scolaire. Pour l'instant, c'est le statu quo.

Sur tous ces thèmes, nous vous écoutons.

Un représentant de Parents d'élève : Nous n'avons pas grand-chose à dire de négatif sur la gestion des collèges par le Conseil général. Aujourd'hui, c'est plutôt bien. Ils prennent en compte très souvent les demandes que nous formulons. Nous n'avons pas de critiques par rapport aux travaux qui ont été faits. Par contre, nous avons des craintes en ce qui concerne la gestion de la carte scolaire par le Conseil général pour le futur. Le fait d'avoir à la fois, la carte scolaire, les transports, la restauration et les personnels TOS, à digérer par le Conseil général, nous inquiète. On nous a laissé entendre que l'on allait certainement fermer des collèges. On peut réfléchir à l'existence de tous les collèges sur la Sarthe car il y a aujourd'hui certains collèges en sous-effectif et pour ces collèges on peut dire que ce n'est pas intéressant pédagogiquement. Ils n'ont pas tous des langues vivantes, il n'y a pas tout le matériel. Nous pouvons discuter sur la répartition des collèges notamment au Mans. Il y a des collèges qui sont très proches ne pourrait-on pas essayer de les regrouper ? Nous pouvons nous poser la question sereinement. Par contre, en ce qui concerne la restauration et les personnels TOS, nous allons avoir quelques problèmes car le Conseil général n'est pas dans la perspective d'embaucher des gens pour qu'il y ait suffisamment de personnels pour que la restauration soit faite de façon correcte et cela va poser des problèmes peut-être pas cette année mais dans les années à venir. Nous rencontrons le même problème dans les lycées. J'ai une petite critique par rapport au Conseil général, car il a fait des essais pour l'aide aux devoirs pour les collégiens, il a tenté l'expérience dans 2 collèges (un à Sablé et un au Mans – collège Berthelot). C'est un site privé, financé par le Conseil général, d'aide aux devoirs, installé sur des micros dans les 2 collèges et nous n'avons jamais pu avoir le retour de cette expérience. Nous ne savons pas si c'est efficace ou pas. Cela a dû coûter très cher.

Christophe COUNIL : Cette expérimentation m'a interpellé lors de sa mise en place. J'ai demandé à plusieurs reprises d'avoir un retour sur l'expérimentation et je ne l'ai jamais eu.

Un représentant de Parents d'élève : Nous l'avons demandé aussi par l'intermédiaire du CDE (Comité Départemental d'Education) et nous ne l'avons pas eu.

Christophe COUNIL : Le seul retour est que tout le monde est content et cela marche bien.

Sur quel critère s'est fait ce choix ?

Christophe COUNIL : La majorité départementale a choisi les deux collèges et nous ne savons pas sur quel critère ils se sont basés pour ce choix.

Un représentant de Parents d'élève : Le choix du collège Berthelot est-il pertinent pour une aide aux devoirs ?

Christophe COUNIL : C'est la société paraschool qui détient le marché.

Un principal adjoint de collège : l'offre paraschool a été faite à tous les établissements.

Christophe COUNIL : Dans le même temps, l'extension n'a pas été votée par les élus.

Un principal de collège : Concernant les travaux, je souhaite si vous accédez à la majorité au Conseil général, que vous soyez équitable, impartial et transparent. Il faut éviter le sentiment que l'on a pu avoir les uns et les autres d'avoir des zones favorisées et des zones défavorisées, avec des travaux bien réalisés dans certains endroits et moins bien dans les autres. Je le sais pour en avoir fait les frais. Les casquettes d'extension d'un préau fait au collège du Villaret et pour le collège Vauguyon, nous n'avons pas obtenu notre casquette (c'est pas grave, on peut mouiller). Je pense qu'il faut faire très attention à la manière dont sont répartis les travaux. Je sais bien que le montant des travaux est immense. Dans mon collège, on peut dire qu'il y a beaucoup d'argent de mis dans les travaux. On aurait mieux fait de le raser comme celui d'Allonnes puis le reconstruire mais on fait petit bout par petit bout et cela n'a ni queue ni tête. Par exemple, en ce moment, on va refaire des logements sans que les espaces communs ne soient refaits. On nous refait des plafonds qui n'ont pas besoin d'être refaits par contre on ne nous fait pas les sols qui sont plein de trous.

Je souhaiterais revenir sur la demi pension. Le Conseil général est maître de fixer les tarifs, fixer les encadrements. Aligner les tarifs des cantines, pourquoi pas mais pourquoi ?

Pourquoi aligner les tarifs, comment, sur quel critère ? Je ne suis pas sûre que cela rende égalitaire l'accueil à la cantine d'avoir des tarifs égaux pour tous.

Sur la question du regroupement d'établissements voisins au Mans, regroupez Vauguyon et les Sources ensemble et vous allez voir ce que cela va faire.

Le collège expérimental n'a jamais été validé.

Un représentant de Parents d'élève : L'évaluation est faite tous les deux ans. Ce collège dépend directement du ministère et non du département.

Un militant associatif : La validation n'a pas été faite pendant 4 ans. Le bilan de cette expérience est important car il y a des leçons à tirer.

Christophe COUNIL : Le collège est sur mon canton et je n'ai jamais eu retour de l'évaluation malgré mes nombreuses demandes. Par rapport aux travaux dans les collèges, il faut quand même reconnaître que les choses se sont améliorées une fois que l'on a eu mis les pieds dans le plat. Il y a 5 – 6 ans, j'ai, au moment du budget, grâce au compte administratif, fait un total des travaux dans les collèges des cantons de gauche et des cantons de droite. J'ai regardé l'exécution des travaux et on a retrouvé des chiffres qui étaient de 60 % pour l'exécution dans les cantons de droite et 40 % pour les cantons de gauche. La majorité faisait passer ses collèges en premier. Mais à partir de ce moment, les choses se sont rééquilibrées. A partir de ce moment, on a senti les choses bouger dans nos cantons de gauche et depuis on est davantage sur un traitement égalitaire.

Sur les cantines, il faut que vous soyez vigilants. L'an dernier, le Conseil général a obligé chaque établissement à augmenter ses tarifs. Nous n'avons pas vu l'importance de cette délibération à l'époque. Mais cette année, nous avons été beaucoup plus attentifs. Le Conseil général avait décidé d'augmenter à nouveau les tarifs même si l'établissement ne souhaitait

pas le faire, même si l'établissement et le service de restauration notamment dégageait de l'excédent. Nous avons eu un débat très long en commission permanente et finalement nous avons obtenu gain de cause. La décision qui a été prise est que les établissements n'étaient pas obligés d'augmenter leurs tarifs mais que si ils le faisaient cela devait être dans certaines limites. Il est important que chaque établissement reste maître de sa tarification, par contre, il est clair que si en fin d'année le collège se retourne vers le Conseil général car il a un trou dans sa caisse car il n'a pas augmenté ses tarifs, il n'aura plus que ses yeux pour pleurer. Je ne sais pas du tout quelles informations vous ont été données sur ce point.

Un représentant de Parents d'élève : En ce qui concerne les travaux, je suis d'accord les choses ont évolué. Mais nous avons des salles qui ne sont pas dignes d'être des salles d'école car nous avons un taux d'humidité très important. On a de la moquette murale. Nous ne sommes pas trop gâtés au niveau du confort.

Nous avons des soucis de transports scolaires. Nous avons des horaires à respecter car c'est un seul transporteur et il dessert Conlie, Loué... Si au collège de Loué, il commence à 8h30, à Conlie, on commence plus tard mais on a aussi des enfants de Loué. L'activité de l'établissement est liée au transport avec un temps de restauration très court.

Nous avons des problèmes au niveau de l'accueil d'enfants handicapés, nous n'avons pas d'ascenseur mais il pourrait y avoir un appareil pour faire monter les enfants à l'UFR à l'étage.

Je trouve regrettable aussi au niveau du collège qu'en période d'orientation, on ne trouve de l'affichage que pour des établissements privés et en particulier les Maisons Familiales Rurales. Je pense que l'on peut leur offrir autre chose que d'aller vers le monde agricole. Il est regrettable d'avoir de la publicité pour les établissements privés et rien pour le public.

Concernant la restauration, nous avons un self de qualité.

Christophe COUNIL : Pour l'ascenseur à Conlie, nous avons voté une délibération. Ce ne sera pas un ascenseur mais plutôt ce qu'ont certaines personnes âgées pour monter leur escalier (rampe avec une chenille fixée au mur). Mais cette question de l'intégration des personnes handicapées se pose aussi pour le Conseil général comme pour toutes les collectivités car au titre de la loi 2005 sur le handicap, il est prévu que l'ensemble des établissements recevant du public puisse être accessible aux personnes handicapées. Aujourd'hui dans le département, des collèges qui ont l'accessibilité handicapé, mis à part le collège Kennedy car il est neuf et le collège de Bonnétable où il y a eu un ascenseur d'installé pour un élève handicapé et le Vieux Colombier, tous les autres ne sont pas équipés. D'ailleurs, à Bonnétable, entre le moment où le Conseil général a voté les crédits pour faire les travaux et le moment où il a été mis en service, l'enfant handicapé qui avait besoin de l'ascenseur avait quitté l'établissement.

Proviseur de Lycée Professionnel : Ce soir, j'interviens au titre du SNDDEN et je viens vous dire quelle est notre position suite à la décentralisation. Sur la Sarthe, à partir de 2004 nous avons dû mettre en place une convention entre le collège et le Conseil général. La manière d'appréhender les choses s'est bien passée. Il y a eu un accord entre les services et les responsables du Conseil général et les élus qui ont siégé dans les conseils d'administration dans les collèges. Ce qui est important pour nous c'est que l'on reconnaisse la prééminence du chef d'établissement dans son conseil d'administration. Certains départements, certaines collectivités avaient eu la tentation de placer un autre président que le chef d'établissement (l' élu).

Concernant le regroupement des établissements scolaires, notre organisation a au niveau national signé un protocole qui dit que à partir d'un seuil de 200 élèves, il faut discuter. Nous

disons que rien ne peut se faire sans concertation. Le Conseil général et le conseil d'administration doivent être informés. Il faut tenir compte de l'intérêt pédagogique du regroupement. C'est le pédagogique qui doit motiver le regroupement avant le point de vue financier.

Concernant l'expérimentation, nous avons demandé des évaluations que nous n'avons jamais eues. C'est l'opacité la plus complète. Il y a un 58^{ème} collège en Sarthe tant mieux, il a le mérite d'exister officiellement.

Un principal de collège : Au niveau départemental nous sommes à 58 collèges, nous avons une moyenne à 350. La taille moyenne académique est à 500. Vous voyez la particularité du département. Tous les collèges ont à peu près le même âge. Ils vieillissent. Dans les années 60, on a construit vite, pas forcément bien et maintenant nous serons confrontés à des choix. Je constate aussi une certaine forme d'inégalité dans les cantons de gauche. Je suis d'accord sur les regroupements des petits établissements. Il faudra avoir le courage politique de dire que l'on ne peut pas continuer à avoir des établissements qui empêchent le développement d'autres établissements. Ce n'est pas bon pour les enfants d'avoir le même prof de math de la 6^{ème} à la 3^{ème} si pour une raison x ou y cela ne s'est pas bien passé.

Au niveau de la réflexion départementale, il y a la ville et la campagne et la couronne des 20 - 25 km autour du Mans où nous sommes confrontés à un problème car les collèges du Mans commencent à se vider et nous avons un afflux de population sur les collèges de cette couronne (La Suze, Sainte Jamme...). Aujourd'hui nous sommes à 592, la projection pour 2011 est à 740. C'est une vraie question et j'ai quelques inquiétudes sur la possibilité d'accueillir décemment des enfants dans certains établissements.

Concernant les UPI (Unité Pédagogique d'Intégration), la Sarthe est quand même bien dotée. Le maillage départemental se crée, nous arrivons à une vingtaine d'UPI (principalement des UPI sur la déficience intellectuelle). Le projet que nous souhaitons pour les enfants, est de les emmener au plus haut possible mais cela pose des problèmes à la sortie de l'UPI (il faut un accompagnement à la sortie). C'est bien que les enfants vivent leur scolarité avec de jeunes handicapés, il y a une intégration, une vie en commun. On peut espérer qu'il en soit de même dans quelques années dans les entreprises.

Politiquement, il va falloir du courage à la future majorité pour revenir sur l'équilibre départemental des établissements. Un conseiller général qui veut avoir son collège, c'est facile, mais un conseiller général qui va dire à ses électeurs qu'il travaille pour fermer le collège pour un mieux global, il lui faudra du courage électoralement et politiquement. Mais pourtant, il faudra avoir ce courage.

Un principal de Collège : D'ailleurs pour les dernières constructions que ce soit à Changé ou à Cérans ce sont des aberrations. Créer Cérans Foulletourte cela a dépeuplé Pontvallain. Ce sont des démarches très politiques. Il n'y a pas de brassage dans ces collèges (les mêmes de la maternelle à la 3^{ème}).

Un représentant de Parents d'élève : Nous avons un problème, cette année, pour la dotation de l'Etat pour les livres. L'Etat n'a pas donné assez d'argent alors que les programmes ont changé notamment en SVT, math, physique... Dans certains collèges, il y a des enfants qui n'ont pas de livres et parfois on voit des livres pour un enfant sur deux. L'Etat est totalement déficient dans les crédits d'Etat. Les crédits ont baissé cette année.

Christophe COUNIL : nous avons vu certains conseils généraux acheter des livres. Quel est le projet éducatif du Conseil général de la Sarthe ? Il peut reprendre ce qu'a fait la région des Pays de la Loire

Un principal de collège : Nous nous avons pris sur le fond de réserve.

Un représentant de Parents d'élève : C'est la solution pour cette année, mais pour le futur. C'est vraiment inquiétant.

Christophe COUNIL : J'ai quelques questions, par exemple au niveau de l'équipement informatique. Nous sommes entrés dans une ère où les élèves doivent appréhender l'informatique. Certains sont favorisés car ils ont cela chez eux depuis qu'ils sont tout petits. D'autres, n'ont touché des ordinateurs que de façon sporadique à la bibliothèque, à l'école. Quels sont vos besoins en la matière ? Que pensez-vous du Conseil général des Landes qui dote l'ensemble des élèves de 3^{ème} d'un ordinateur portable ? Je travaille dans un lycée qui vient d'être câblé, le fait d'avoir un lycée câblé, doté de 480 ordinateurs et de 46 vidéoprojecteurs change complètement la façon dont on travaille dans l'établissement. Même les collègues les plus rétifs aux nouvelles technologies y viennent progressivement.

Un représentant syndical : Au collège de la Madeleine, nous avons 14 postes. Nous nous posons des questions quant à l'égalitarisme. Par exemple, l'an dernier, tous les collèges ont reçu un tableau interactif qui coûtait 1 500 € pièce auquel il fallait ajouter un portable et un vidéoprojecteur. On peut se demander si cette méthode est très efficace. Nous, par exemple, le tableau interactif nous avons du mal à nous en servir car d'abord nous n'en avons qu'un donc il faut se le partager. On ne se pose pas la question de savoir de quoi nous avons besoin. On envoie à chaque collège mais on ne se pose pas la question de savoir qui va s'en servir ou si il va y avoir une formation des professeurs sur ces nouveaux matériels. On ne se pose pas la question de savoir à quoi ils servent dans les collèges. Nous, pour l'instant, il est dans une salle et c'est un tableau. Il serait plus intelligent de demander aux gens ce dont ils ont besoin et après éventuellement attribuer des moyens.

Christophe COUNIL : Au niveau de la région, cela fonctionne comme cela, il y a des appels à projets.

Un principal de collège : Le tableau interactif, c'est formidable, mais il aurait mieux fallu dire on vous donne le 3000 € (coût de ce matériel informatique) et vous l'utilisez pour l'équipement informatique dont vous avez besoin (achetez des vidéo projecteurs si vous voulez ou des pc portables).

Christophe COUNIL : Plutôt que de doter chaque établissement, l'idée serait de demander à chaque établissement ce qu'ils ont besoin puis après de faire des achats groupés.

Militant associatif : Il y a des collèges qui ne sont pas ou sous dotés au niveau informatique. Il faut faire un point précis sur la dotation des établissements en matériel informatique.

Un représentant de Parents d'élève : Les dotations ne sont pas connues par les professeurs et les parents d'élèves. Seule l'administration est au courant. Nous n'avons pas connaissance de ce qui tombe du Conseil général. En milieu rural, nous avons encore quelques difficultés notamment sur le haut débit. Des cyber-centres avec des cyber-relais sont créés, mais nous avons des horaires qui ne sont plus en phase pour que les enfants puissent y aller. Il y a des villages qui n'ont pas de cyber-relais et qui n'arrivent pas à avoir du haut débit.

Un représentant de Parents d'élève : Au niveau informatique, nous avons un souci dans les collèges au niveau de l'entretien et du dépannage du matériel. Ce problème là n'est pas résolu et il est loin d'être résolu pourtant il y a des solutions qui peuvent être avancées. Comme la mutualisation des moyens.

Christophe COUNIL : Cela dépend aussi de la volonté politique. Dans mon lycée, il y a l'équivalent d'1,5 postes pour l'entretien informatique.

Un principal de Lycée professionnel : Nous nous pensons qu'il faut raisonner en terme de projet. Nous devons avoir un projet éducatif et l'établissement doit aussi avoir son projet. Tout en tenant compte de la réalité sociale et de la réalité géographique. Il est bien évident que le projet que l'on aura au collège de Vauguyon ne sera pas le même que le projet du collège de la Suze. A partir de là c'est à la collectivité de répondre. L'égalitarisme qui veut que l'on mette tout le monde à la même enseigne n'est pas bon. J'ai l'exemple de la Mayenne où je résidais avant, le Conseil général avait décidé d'équiper tous les collèges d'une parabole. La parabole s'est bien mais il faut qu'elle soit reliée à quelque chose. La région des Pays de la Loire a créé 60 postes d'administrateur de réseau pour les lycées. Il faut former les gens. En Loire Atlantique le Conseil général a d'autres pratiques : toute installation d'ordre pédagogique doit passer forcément par une cellule qui valide.

Un principal de collège : B2I pour tous les élèves et du SEGPA. Attention à la ségrégation. Le câblage se fait au niveau du collège. Pour la section SEGPA cela se fera si il reste de sous. Cela n'est pas acceptable, les enfants de la section SEGPA ont droit comme les autres. Notre objectif est d'avoir un maximum d'appareils câblés. Il ne faut pas mettre les enfants de SEGPA en option. Le Conseil général prend la décision en fonction de l'enveloppe.

Un représentant syndical : le Conseil général souhaiterait se désengager du transport scolaire des élèves de l'Erea car ces élèves poseraient des problèmes dans les cars. Concernant les logiciels libres, je pense qu'il y a quelque chose à développer de ce côté là, nous ne sommes pas obligés de mettre Microsoft partout. Ce n'est pas encore une habitude pour les pouvoirs publics.

Christophe COUNIL : Les ordinateurs des Conseillers généraux sont équipés en openoffice. Les mentalités changent.

Un représentant syndical : Nous sommes pour changer de culture et rentrer dans une culture de projet. Il faut responsabiliser les gens sur le terrain. Concernant la fusion d'établissements, si on prévient les collègues au dernier moment cela ne peut pas marcher, il faut privilégier la consultation des acteurs.

Un principal de collège : Concernant le ramassage scolaire, l'accompagnement éducatif, tout cela va dans le même sens. Il va falloir y réfléchir sérieusement par rapport à la dotation de l'Etat. La généralisation de l'accompagnement éducatif posera un problème (pour mon collège cela représente 1168h en plus). Ramassage scolaire, problème pour les naufragés de 16h. L'accompagnement éducatif ne peut pas avoir lieu sur les tranches horaires actuellement définies notamment en 4^{ème} – 3^{ème}. En 6^{ème} – 5^{ème}, il y a moins d'heures donc on peut caser de l'accompagnement. Il faut que le Conseil général mène une réflexion sur l'accompagnement éducatif. L'accompagnement éducatif peut-il avoir lieu dans les communes de résidence, moi cela me paraît bizarre. Prendre d'abord le bus puis aller dans un

endroit (soit l'école ou autre) pour faire de l'aide aux devoirs. La généralisation arrive à la rentrée prochaine.

Un principal de collège : La politique du Conseil général doit-elle s'adapter à la politique nationale ? Le Conseil général doit s'adapter.

Un Principal de collège : Mais comment ? Tous les enfants ne peuvent pas bénéficier de l'accompagnement éducatif sur la base du volontariat. Il y a des enfants qui ont beaucoup plus de besoins que d'autres. Il y a des déficiences de certaines familles à accompagner leurs enfants dans les devoirs. Sur la base du volontariat on fait comment et pour le ramassage, on fait 2 ramassages ?

Un représentant syndical : Il y a une autre difficulté au Val d'Huisne c'est sur la base du volontariat des professeurs mais les professeurs du Val d'Huisne n'ont pas envie de rester de 16 à 18h. Ce n'est pas travailler plus pour gagner plus. Les professeurs ne veulent pas faire 2h en plus tous les soirs.

Christophe COUNIL : Le problème est que l'on doit appliquer des mesures nationales. Ces mesures sont prises comme cela un peu déconnectées des réalités locales et on ne voit pas à l'origine les problèmes que cela pose. Un autre exemple, il y a eu l'annonce de la suppression dans les écoles primaires du samedi travaillé sans remplacement mais en même temps ils annoncent que les établissements pourraient rester ouverts car il pourrait y avoir des activités et que les communes pourraient s'en charger.

On parlait pédagogie justement, le département peut avoir un projet pédagogique mais la liberté pédagogique reste la liberté des enseignants et des établissements.

Il y a un autre sujet sur lequel on souhaitait avoir un retour c'est l'ensemble des financements pour tout ce qui est projet. Aujourd'hui, je sais que l'on est souvent à la recherche de financement que ce soit pour une sortie pédagogique, pour un projet humanitaire, pour un projet de développement durable. C'est la course aux dotations auprès des collectivités territoriales. C'est un système intéressant car il se fait sur projet, mais il est en même temps consommateur de temps. En parallèle, je crois que la région a testé une autre méthode de travail qui est de dire que l'on donne à chaque établissement une dotation pour les projets et le conseil d'administration choisit quel projet il finance dans le cadre de sa liberté pédagogique mais après il n'est pas question d'aller demander de l'argent à la région pour des projets. Avez-vous un avis sur la généralisation de ce système aux collèges ?

Un principal de collègue : Je veux bien mais ce que je voudrais c'est que l'on tienne compte des spécificités des établissements.

Un représentant de Parents d'élève : Il faut tenir compte sociologiquement de la population. C'est très bien, je suis pour que les établissements soient dotés mais le seul problème c'est la mise en œuvre, la mise en forme dans les établissements. Le choix est fait par le proviseur, c'est lui qui propose telle somme sera donnée à tel projet. On ne sait pas trop comment cela a été décidé avant d'arriver en conseil d'administration. Attention, cela n'est pas assez dynamique.

Christophe COUNIL : Le problème à l'heure actuelle est qu'un établissement qui veut monter un projet qui sort de l'ordinaire n'arrivera pas à le financer.

Un proviseur de Lycée : Avant au niveau de la région des Pays de la Loire lorsque l'on montait un dossier de sortie pédagogique, nous étions financés à 25 % sur le transport, à charge pour l'établissement de financer les autres frais par des participations aux familles, des participations par l'établissement. La région a décidé en tenant compte de la réalité sociologique de l'établissement, calcule en fonction du nombre d'élèves, multiplie et donne une enveloppe que le conseil d'administration va gérer. Ensuite la répartition se fait au niveau de l'établissement. Je pense que sur le principe c'est bien car on renvoie à l'autonomie de l'établissement et à partir de là on peut mener des projets. La cerise sur le gâteau est que la région des Pays de la Loire sort un livret qui lui est propre (le programme des actions éducatives) et on peut aller jusqu'au bout pour des projets totalement innovants. C'est sur appel à projet. Cela permet aussi à l'établissement de se rendre responsable. On ne peut pas toujours dire oui à tout, la collectivité n'est pas une machine à sous. Il faut être responsable.

Un principal de Collège : Si le financement se fait sur les mêmes quotas que les fonds sociaux je m'inquiète. Si je n'ai que les fonds sociaux pour contribuer à payer les cantines les compléments que j'obtiens pour payer la cantine sont dans le cadre du contrat de ville car ils ont accepté la spécificité du collège.

Christophe COUNIL : Au lycée, depuis 2 ans, nous avons un appel à projet en septembre. Tous les enseignants qui ont un projet, déposent leur projet et ensuite c'est arbitré par le conseil d'administration. Tous les projets sont présentés au CA et on décide.

Un intervenant : Vous avez une commission voyage qui décide avant du projet ?

Un représentant de Parents d'élève : La dotation pour les projets pédagogiques n'est pas spécialement pour les voyages. C'est pour valoriser toutes ces sorties pour que les élèves puissent les faire

Une enseignante de collège : Entre un établissement du Mans et un établissement en zone rurale, il y a une grande différence de budget. Aller sur un musée au Mans lorsque l'on est au collège Berthelot ce n'est pas très cher mais lorsque l'on est à Vibraye cela n'a pas du tout le même coût. On creuse encore plus les inégalités.

Christophe COUNIL : C'est quelque chose sur laquelle nous nous sommes battus et c'est pour cela que l'aide spécifique aux collèges ruraux a été créée par le département. Une aide est réservée aux collèges ruraux pour les déplacements pédagogiques. Il est vrai que dans une enveloppe financière il faut prendre en compte l'ensemble des données de l'établissement, à la fois sociologique, le nombre d'élèves, l'éloignement
Concernant les dotations de fonctionnement et d'entretien, la majorité du CG dit que le Conseil général de la Sarthe est l'un des départements les mieux placés en France sur cette question.

Rien à dire, c'est correct.

Un représentant syndical : Au niveau du collège de la Madeleine, nous avons 30 % du budget qui passe dans le chauffage.

Christophe COUNIL : Le collège des Sources a eu ce problème pendant très longtemps. La solution a été de vérifier l'isolation du collège pour s'apercevoir que les faux plafonds n'étaient pas isolés. Il y a un certain nombre d'établissements où il y a des travaux urgents à

réaliser. Le Conseil général est en train de faire des travaux qui ont été votés en 2005 car pendant très longtemps le Conseil général n'avait pas de service scolaire, il y avait un service bâtiments départementaux qui était peuplé de gens « incompétents ». Les retards ont augmenté d'une façon phénoménale. Aujourd'hui un vrai service a été créé avec des techniciens compétents et le nouveau chef de service est quelqu'un de très bien. Il remet de l'ordre, il essaie de rattraper le retard et essaie d'avoir une nouvelle vision des choses.

Un proviseur de Lycée : Les dotations sont correctes, on n'a pas à faire de bénéfices on doit gérer notre établissement. Il y a des économies d'énergie à faire.

Un principal de collège : Une petite perfidie, tous les collèges sarthois ont été dotés d'un superbe totem par le Conseil général. Il se trouve à chaque entrée de collège. Je veux juste rappeler que pour un collège comme la Suze la dotation de fonctionnement est autour de 80 000 € la masse salariale versée par l'état pour payer les actions d'enseignement s'élève autour de 2200000 € annuel par contre le logo du Conseil général est à peu près 4 fois plus gros que le logo de l'inspection académique de la Sarthe

Un militant associatif : Pourquoi le Conseil général paie l'utilisation au collège ?

Christophe COUNIL : Lorsque les communes ont construit le gymnase, ce dernier leur appartient. Pour l'utilisation, les collèges reçoivent une subvention et la reversent à la commune. Le Conseil général réfléchit à une aide aux communes pour la restauration des gymnases. Les gymnases ont été construits en même temps que les collèges donc ils sont aussi vétustes que ces derniers.

Un militant associatif : Quelle est la politique du Conseil général en matière de poids du cartable des collégiens ?

Christophe COUNIL : Le Conseil général peut financer à 50 % les achats de casier. Certains conseils généraux plus volontaires financent les manuels scolaires en double ou payent des séries qui restent dans les salles.

* * *

En conclusion de la réunion Christophe COUNIL remercie l'ensemble des participants pour la qualité du débat.

Les échanges ont en effet permis de constater que l'action du Conseil général en direction des Collèges devait être complétée sur plusieurs points qui constitueront les engagements de la future majorité de gauche au Conseil général :

1) **Travaux :** Les collèges devront être traités de façon équitable. Il ne sera pas possible d'augmenter le budget déjà conséquent alloué actuellement aux travaux dans les établissements. Toutefois, les choses devront être plus claires pour tout le monde. Nous proposerons d'établir collège par collège, une programmation des travaux pour six années en lien avec les conseils d'administration des établissements.

2) **Agents TOS :** Nous regarderons cette question avec une grande vigilance de façon à doter les établissements des personnels nécessaires sans pour autant alourdir de manière irraisonnée la masse salariale du Conseil général.

3) **Carte scolaire** : Face à l'explosion démographique de certains secteurs alors que des collèges perdent des élèves, faut-il construire ou déplacer les élèves ? Nous n'aurons pas de tabou sur la question et ouvrirons le débat. Il nous faudra regarder les situations au cas par cas et mener un débat démocratique dans le cadre d'une vraie concertation. Une attention toute particulière devra par ailleurs être apportée à l'organisation du ramassage scolaire notamment en soirée avec la mise en œuvre des études du soir.

4) **Équipement informatique des établissements** : Les collèges sont actuellement sous-équipés, ce qui ne permet pas aux élèves d'appréhender correctement les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Nous proposerons un plan massif d'équipement informatique des établissements en fonction des projets de chaque équipe pédagogique.

5) **Crédits pédagogiques** : Comme l'a fait la région des Pays de la Loire, nous remplacerons l'ensemble des subventions aux projets pédagogiques des établissements par l'attribution à chaque établissement d'une enveloppe annuelle tenant compte de la spécificité de chaque établissement. La répartition de ces crédits devra être effectuée par le Conseil d'administration de chaque établissement après appel à projet auprès des enseignants.